

---

**Schéma départemental d'aménagement et  
de développement durable du territoire**

*Côte-d'Or 2021*

*Stratégie de développement et d'aménagement*

*Juillet 2010*



SETEC Organisation

# SOMMAIRE

<b>1. Pourquoi un Schéma départemental d'aménagement et de développement durable de la Côte-d'Or (SDADDT) ?</b>	<b>p. 3</b>
1.1. Ambitions	p. 4
1.2. Démarche d'élaboration	p. 6
<b>2. Fondements du SDADDT</b>	<b>p. 7</b>
2.1. Principaux enseignements du diagnostic	p. 8
2.2. Objectif générique et motivations	p. 9
<b>3. Objectifs de développement</b>	<b>p. 11</b>
3.1. Refonder l'image de la Côte-d'Or à travers un regard contemporain	p. 12
3.2. Renforcer le rayonnement de Dijon, de la Côte viticole et de la plaine de Saône au bénéfice de toute la Côte-d'Or, tout en maîtrisant le développement urbain.	p. 13
3.3. Auxois-Morvan : promouvoir une ruralité attractive, intégrée aux dynamiques urbaines	p. 14
3.4. Positionner le Châtillonnais comme un espace innovant de développement en situation de faibles densités en capitalisant sur le futur parc national	p. 15
3.5. Tirer un profit territorial des infrastructures de transports et des réseaux de communication	p. 16
<b>4. cartographie</b>	<b>p. 17</b>

# 1. POURQUOI UN SCHEMA DÉPARTEMENTAL D'AMÉNAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA CÔTE-D'OR ?

---

## 1.1. Ambitions

## 1.2. Démarche d'élaboration

## 1.1. Ambitions

### 1.1.1 Une démarche volontariste du Conseil Général de Côte-d'Or

Le Conseil Général de Côte-d'Or, lors de sa session du 4 juillet 2008, a souhaité se doter d'un schéma départemental d'aménagement et de développement durable (SDADDT).

Acteur majeur du développement local à travers ses nombreuses actions sectorielles territorialisées, le Conseil Général a souhaité engager une politique volontariste de développement et d'aménagement du territoire. Le SDADDT doit permettre de créer davantage de synergies en matière de développement territorial et d'aménagement et de définir les grandes orientations et interventions prioritaires du département pour l'avenir de la Côte-d'Or à 10-15 ans.

**Le SDADDT vise à accroître l'efficacité et la lisibilité de l'action départementale. A ce titre, il entretient un lien étroit avec le projet départemental Ambitions Côte-d'Or dont il constitue la déclinaison stratégique en matière de développement et d'aménagement des territoires. Articulant les différentes politiques sectorielles départementales à travers une approche transversale, le SDADDT a pour vocation de servir de cadre de référence pour l'élaboration et la révision des schémas sectoriels du Conseil Général.**

Il cherche également à positionner plus fortement le Conseil Général de Côte-d'Or dans les grands enjeux institutionnels, à un moment clé du développement et de l'aménagement des territoires. La démarche du Département s'articule en effet avec :

- l'élaboration de plusieurs documents stratégiques (Schéma régional d'aménagement durable du territoire, Schémas de Cohérence territoriale du Dijonnais et du Beaunois),

- la récente annonce de la création d'un parc national « entre Champagne et Bourgogne » concernant le Châtillonnais et des espaces haut-marnais,
- la mise en œuvre par l'Etat de réformes portant sur l'organisation territoriale et la révision générale des politiques publiques.

Ce schéma doit permettre d'articuler de manière plus cohérente les politiques départementales avec celles de ses partenaires institutionnels et plus généralement des acteurs concernés. Dans cette perspective, le SDADDT est également une contribution du Conseil Général de Côte-d'Or en vue de l'élaboration du Schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADT) menée par le Conseil Régional de Bourgogne.

De la sorte, le SDADDT place l'aménagement et le développement durable des territoires au cœur des politiques départementales pour les années à venir.

### 1.1.2 Un document de référence

**Le SDADDT conduit le Conseil Général de Côte-d'Or à sérier et à préciser ses intérêts et ses valeurs et contribue au développement d'une culture partagée par l'ensemble de ses partenaires.**

Il n'est pas un plan d'actions ni un programme d'interventions opérationnelles, ni un document de planification prescripteur de règles, mais un document qui oriente et donne du sens à l'action publique et aux territoires de la Côte-d'Or qui en sont le support. Sa valeur est celle que lui octroient les acteurs politiques, économiques et sociaux.

Dans ce sens, il constitue un document de référence pour le développement durable, les stratégies économiques et sociales, l'organisation interne du département et son positionnement externe en lien avec les territoires environnants. A ce titre, son champ d'action ne se restreint pas aux compétences du Conseil Général : il présente la vision du département sur ses territoires constitutifs. Il vise à renforcer l'identité départementale et à positionner le département dans le contexte de compétition que se livrent les territoires (à une échelle a minima européenne) et de recompositions spatiales engendrées par la concentration croissante des hommes et des activités dans les grands centres urbains (métropolisation).

### 1.1.3 Un document de cohésion

Le SDADDT vise à renforcer la cohésion entre le département, ses territoires constitutifs et les différents acteurs qui l'organisent.

Son élaboration elle-même contribue à cette cohésion en mettant en évidence les atouts communs, les synergies de l'ensemble des acteurs et les impacts auxquels ils sont conjointement soumis.

Le SDADDT montre les perspectives sur lesquelles se construit l'intérêt commun, en s'appuyant sur les particularités géographiques des territoires ou les savoir-faire spécifiques des acteurs.

Le projet recouvre diverses dimensions :

- une dimension globale : c'est le projet du territoire départemental ;
- une dimension territoriale : il définit des enjeux et intérêts locaux ;
- une dimension sectorielle : il valorise les talents spécifiques des acteurs économiques et sociaux.

Il inscrit la Côte-d'Or dans une approche modernisée de l'action publique locale, où le décroisement institutionnel permet une collaboration efficiente entre les différents acteurs du développement.

### 1.1.4 Un document à vertu pédagogique

Enfin, l'élaboration du projet a en elle-même une vertu pédagogique : à la fois pour que les acteurs s'approprient les atouts et besoins de leur territoire, mais aussi pour qu'ils renforcent – par un travail commun – leur sentiment de commune appartenance.

Le débat entre les différents partenaires et acteurs des territoires est une nécessité pour produire le projet.

## 1.2. Démarche d'élaboration

La démarche retenue pour l'élaboration du Schéma départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (SDADDT) de Côte-d'Or a associé concertation et expertise.

### 1.2.1. Concertation.

Une importante démarche de concertation avec les différents acteurs de la Côte-d'Or a été mise en place tout au long de l'élaboration du SDADDT. Elle s'est traduite par :

- un rôle actif des différents acteurs politiques, institutionnels, économiques et sociaux du développement des territoires de Côte-d'Or : élus locaux, représentants des chambres consulaires, syndicats professionnels, associations, représentants des grandes administrations, des principales entreprises, transporteurs... Le SDADDT a largement fait participer les forces vives du département à la définition même du projet à travers :
  - des forums territoriaux qui ont été l'occasion d'échanges sur l'objectif de la démarche de SDADDT, les forces et faiblesses du territoire concerné, les perspectives d'évolution, les enjeux de développement, les attentes des Côtes d'oriens et les orientations du développement. Ces forums se sont tenus dans les différents territoires côte-d'oriens, respectivement :
    - le 9 avril à Longvic,
    - le 23 avril à Dijon,
    - le 4 juin à Beaune,
    - le 11 juin à Baigneux-les-Juifs,
    - le 12 juin à Mirebeau-sur-Bèze ;
  - des contributions établies par près d'une trentaine d'acteurs, portant à la fois sur des éléments de diagnostic et des propositions pour le développement et l'aménagement de la Côte-d'Or ;
  - des entretiens complémentaires menés avec certains acteurs : Communautés d'agglomération du Grand Dijon, de Beaune Côte et Sud, des services de l'Etat (SGAR), la Chambre de commerce et d'industrie de Dijon...
  - des échanges avec les départements voisins : Haute-Marne, Haute-Saône, Aube et Yonne ;
- des échanges avec les services du Conseil Général, à l'occasion de séminaires réunissant les directeurs et cadres de tous les pôles, afin :
  - d'intégrer les enjeux spécifiques de tous les secteurs d'intervention sur un territoire (solidarité, économie, jeunesse, sport, culture, tourisme...) et pas seulement ceux de l'aménagement et des transports stricto sensu ;
  - de favoriser l'émergence d'une vision globale,
  - d'expérimenter et de mettre en pratique la transversalité entre les pôles et services ;

- une information et une consultation des Côte-d'Oriens qui s'est traduite par :
  - la création d'un site internet dédié au SDADDT contenant les informations sur l'avancée du Schéma, la mise en ligne des documents d'étape, et la présentation des forums territoriaux ;
  - un questionnaire mis en ligne et diffusé dans le magazine d'informations du Conseil Général pour lequel plus de 12.000 réponses ont été reçues, avec une répartition des réponses proportionnelle à la répartition de la population sur l'ensemble du département. Ce questionnaire abordait les principales thématiques d'aménagement et de développement : logement, transport, économie, solidarité, offre de services publics de proximité, offre culturelle, de loisirs et touristique, environnement. Les questions portaient sur les perceptions des Côtes-d'Oriens sur différents critères et sur leurs priorités pour chacun de ces domaines.

### 1.2.2. Expertise.

La démarche s'est articulée en plusieurs étapes.

- L'élaboration d'un diagnostic dynamique du territoire et l'identification des enjeux pour lequel l'objectif n'a pas été de produire des diagnostics monographiques ou sectoriels exhaustifs, mais plutôt de mettre en perspective les données et études existantes et de faire ressortir les enjeux pour chaque aire géographique pertinente.
- L'analyse des marges de manœuvre et une proposition de scénarios. Elle a consisté à :
  - identifier le champ des possibles en termes de développement et d'aménagement, au regard d'une réflexion prospective et du contexte côte-d'orien ;
  - aider les élus à choisir un scénario au regard des marges de manœuvre, c'est-à-dire en prenant en compte les futurs souhaitables, les attentes des différents acteurs, les points de blocage, les compétences et moyens du Département.
- L'approfondissement du scénario retenu et la mise en forme du SDADDT par la définition d'outils de pilotage du Schéma et du cadre de référence pour la mise en œuvre des politiques sectorielles.

A ce titre, le SDADDT est le produit d'une double démarche.

- Une démarche analytique. En se fondant sur les atouts, opportunités du territoire mis en valeur dans le diagnostic dynamique, elle fait ressortir les principaux enjeux et propose des objectifs. Des axes d'intervention sont alors proposés et construits pour répondre à ces enjeux et atteindre ces objectifs.
- La deuxième démarche d'écoute et d'observation. Elle part du terrain et des attentes qu'il exprime. Certaines propositions d'actions émergent ainsi. La construction des objectifs et des enjeux se fait sur leur fondement.

## 2- LES FONDEMENTS DU SDDADT

---

### 2.1. Principaux enseignements du diagnostic

### 2.2. Objectif générique et ambitions

## 2.1. Principaux enseignements du diagnostic

Le diagnostic a permis d'identifier les enjeux se posant au développement des territoires de la Côte-d'Or. Il en ressort plusieurs traits singuliers.

### 2.1.1. De très forts contrastes territoriaux et une accentuation des écarts.

Première singularité, la Côte-d'Or compte parmi les départements rassemblant les plus forts contrastes entre territoires urbains et territoires ruraux de France métropolitaine, et les dynamiques les plus récentes vont vers une accentuation supplémentaire de ces contrastes. Schématiquement, la Côte-d'Or comprend deux grands ensembles (ce qui n'exclut pas des nuances au sein de chaque ensemble).

- A l'est, le long d'un axe Dijon-Beaune-plaine de Saône, se concentrent les espaces urbanisés, avec à leur tête un ensemble urbain à vocation métropolitaine, l'agglomération dijonnaise. Ils correspondent aux périmètres du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) du Dijonnais, du Beaunois et au Pays Saône-Vingeanne. Largement insérés dans l'économie mondialisée, ces espaces sont les lieux de convergences des flux, de concentration des richesses, fiscales, financières, humaines, de la valeur ajoutée et des principaux supports d'image et de rayonnement. Ils rassemblent environ 80% de la population sur 40% de l'espace départemental et enregistrent une progression de population;
- A l'Ouest du bassin de la Saône, se trouve l'espace rural, constitués de plateaux appartenant aux extrémités du Bassin Parisien et du Morvan (Massif Central). Ils correspondent aux périmètres des Pays Châtillonnais, Auxois-Morvan et Seine-et-Tilles et comptent parmi les moins densément peuplés de France, atteignant une densité moyenne de 20 habitants/km<sup>2</sup> (France : 111). Aucune ville ne dépasse 6.000 habitants. Ils rassemblent 20% de la population de la Côte-d'Or sur 60% de sa superficie et sont davantage concernés par le vieillissement de la population. Leur évolution démographique est négative.

### 2.1.2. Des atouts considérables, une mise en valeur à renforcer.

Deuxième singularité, l'ensemble des territoires côte-d'oriens disposent d'atouts considérables, mais leur mise en valeur n'est souvent pas à la hauteur des enjeux. Ces atouts sont les suivants :

- des activités à forte valeur ajoutée, des activités industrielles et de biens intermédiaires de haute technologie autour des filières de l'agro-alimentaire, du nucléaire, concentrés dans l'agglomération dijonnaise, mais également présents en milieu rural ;

- de nombreux sites patrimoniaux (culturels, gastronomiques, architecturaux, et naturels) ayant un pouvoir d'image dans la France entière, voire dans l'Europe entière, à travers bien sûr le vignoble de la Côte-d'Or, mais aussi à travers de nombreux sites diffus dans tout le territoire départemental ;
- une image de renommée internationale grâce au bourgogne et à la Bourgogne, un potentiel d'exposition remarquable et haut de gamme ;
- une situation de convergences de flux de dimension européenne, valorisée par des infrastructures des réseaux principaux de transport, tous modes confondus, aérien excepté (bien que les aéroports internationaux de Paris-CDG, Bâle-Mulhouse et Lyon-Saint-Exupéry soient proches) ;
- un pouvoir encore organisateur des petites villes de l'espace rural, qui concentrent vitalité et « richesses » et constituent encore les points d'ancrage de la vie locale ;
- des territoires encore largement préservés sur le plan environnemental.

### 2.1.3. Des risques de remise en cause de ces atouts.

Troisième singularité, les dynamiques les plus récentes exposent la Côte-d'Or à de vrais risques de remise en cause de ces atouts. Ces risques sont les suivants :

- une perte d'identification des ressorts d'image par les générations en âge de travailler à horizon 10-15 ans : pouvoir d'image perceptible que par une élite, prévalence d'une image vieillie, désuète voire passéiste, déficit de mobilisation de la population ;
- un manque d'attractivité, se manifestant, pour les espaces ruraux, par une perte de substance, une grande difficulté pour envisager l'installation de nouveaux habitants, la perte de contrôle du développement par les autorités locales, voire l'accueil d'activités non désirées ; pour l'espace Beaune-Dijon-plaine de Saône, par un accroissement des forces centrifuges exercées par Paris, Lyon et Bâle et une moindre maîtrise de son développement métropolitain ;
- un manque d'organisation et de hiérarchisation spatiales se manifestant par une extension non maîtrisée de l'espace urbanisé en plaine de Saône, l'apparition de friches urbaines et en milieu rural, une altération de la qualité environnementale et de la qualité de certains aménagements (entrées d'agglomérations)...

Pour relever les défis auxquels sont confrontés les territoires de Côte-d'Or, le Conseil Général a décidé d'engager une politique volontariste d'aménagement

## 2.2. Objectif générique et motivations

du territoire. Elle a pour objectif de permettre un développement équilibré de la Côte-d'Or. Elle se concrétise par la réalisation du présent Schéma départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (SDADDT) et s'appuie sur un principe : ne pas affaiblir les points forts, faire des points faibles des points forts.

Ce schéma vise le développement de l'activité économique, la recherche de la qualité du cadre de vie, la réponse aux besoins et attentes de la population en matière d'équipements, de déplacements, d'habitat, de loisirs, d'emplois, de formation, la répartition équitable des ressources et équipements structurants et la préservation de l'environnement.

**Le Schéma départemental d'aménagement et de développement durable du territoire (SDADDT) vise à bâtir une Côte-d'Or inscrite dans son époque, disposant d'une attractivité à la hauteur de ses potentiels et dont les territoires restent maîtres de leur destin.**

Quatre grandes motivations ont présidé à ce choix :

➤ **1<sup>ère</sup> motivation : faire de la Côte-d'Or un département résolument tourné vers l'avenir et ouvert sur le monde**

Le SDADDT promeut une réécriture contemporaine de l'identité et de l'image de la Côte-d'Or. Cette réécriture contemporaine doit permettre aux territoires côtes-d'oriens de conserver leur notoriété internationale et même de la faire fructifier en diffusant la qualité de vie bourguignonne dans le monde entier, auprès d'un public plus large. Elle doit également permettre de développer une nouvelle culture de l'accueil et de nouer de nouvelles relations économiques avec les pays où la Côte-d'Or est renommée.

Cette réécriture s'appuie sur la réinvention de la notion de terroir mais aussi sur une plus grande association des territoires côte-d'oriens aux technologies et aux innovations présentes dans le département.

Cette motivation exige un important marketing territorial permettant d'associer les ressorts d'image de la Côte-d'Or avec des idées, des valeurs et des moyens d'expression actuels. Elle suppose aussi une mobilisation de la population et une capacité d'initiative de sa part.



➤ **2<sup>ème</sup> motivation : faire de la Côte-d'Or un département attractif, pariant sur la qualité de vie**

Le SDADDT exprime une vision volontariste du développement et de l'aménagement des territoires côte-d'oriens devant permettre d'élever leur niveau global d'attractivité auprès de nouvelles populations et activités. Cette vision volontariste est aussi équilibrée : elle n'oppose pas l'urbain au rural, elle valorise les points faibles sans affaiblir les points forts.

Le SDADDT vise à renforcer singulièrement l'attractivité des espaces ruraux, afin d'en faire des espaces connectés aux flux urbains, en mesure d'attirer de nouvelles populations et activités. Cette nouvelle attractivité doit leur permettre de renouveler et développer le tissu des services et équipements, de répondre aux besoins de main-d'œuvre de leurs industries. De la sorte, les espaces ruraux relèveront le défi du renouvellement de générations que leur impose le vieillissement de leur population. Cette vision exige une valorisation attractive de leur patrimoine naturel et architectural et une politique volontariste de concentration et de hiérarchisation des équipements et services.

Le SDADDT considère l'espace Dijon-Beaune-plaine de Saône comme la « locomotive » de l'ensemble du département. Il ambitionne de renforcer l'attractivité de cet espace, afin qu'il soit en mesure de se positionner avantageusement dans la compétition nationale au sein d'un espace polarisé par Paris et Lyon. Cette vision exige une valorisation des excellences préexistantes (enseignement supérieur, agro-alimentaires, pôles de compétitivité, ...), un renforcement des coopérations avec les grandes villes voisines et un soutien aux grands projets de l'agglomération dijonnaise en matière d'équipements. Cette vision suppose de la part du Conseil Général un rôle de co-acteur du développement territorial urbain.

Le renforcement de l'attractivité est également d'ordre touristique. Le SDADDT vise à affirmer la Côte-d'Or comme une destination touristique, de rayonnement international et européen. Cette ambition repose sur un tourisme culture-gastronomie-nature haut de gamme, exploitant davantage la renommée du vignoble de la Côte et du patrimoine architectural et historique de l'ensemble du département. Le SDADDT vise aussi à développer l'attractivité des espaces ruraux auprès des populations parisienne et nord européenne à la recherche de lieux de loisirs et de détente, à l'instar de la Normandie, via le développement d'une offre de qualité tant pour les résidences secondaires que pour les loisirs de pleine nature. Cette ambition est liée au renforcement des services en milieu rural.

➤ **3<sup>ème</sup> motivation : faire de la Côte-d'Or un département exemplaire et innovant en matière d'éco-conception territoriale**

L'éco-conception territoriale est le concept qui traduit l'intégration des principes du développement durable (conciliation des enjeux économiques, sociaux et environnementaux) dans le développement local. Elle nécessite et suscite de l'initiative et crée de la valeur.

Cette exemplarité environnementale passe d'abord par une intégration harmonieuse des activités humaines dans leur environnement. Plusieurs pistes d'intervention concentrent les attentions :

- la rénovation et la mise en valeur du patrimoine bâti, dans une perspective d'amélioration de l'habitat et de réduction de la consommation d'énergie et de leur empreinte environnementale,
- le développement des transports collectifs,
- la préservation de la qualité paysagère notamment dans les franges d'urbanisation, le vignoble de la Côte d'Or et le « bocage » de l'Auxois,
- une gestion harmonieuse entre les diverses utilisations du sol, entre urbanisation et agriculture, notamment dans une perspective de qualité de l'eau,
- la préservation de la biodiversité et la restauration de la nature en milieu urbanisé, à travers la généralisation des démarches de « Trames verte et bleue » telles que définies par le Grenelle de l'Environnement,
- la préservation des équilibres humains et sociaux.

Le SDADDT vise également à positionner la Côte-d'Or comme un fer de lance de l'économie verte. L'économie verte désigne les activités qui contribuent à la préservation ou au rétablissement de la qualité de l'environnement. Cette ambition passe par la valorisation ou l'adaptation de filières créatrices d'emplois verts et concerne des secteurs très diversifiés : soutien et diversification à l'agriculture, développement des énergies renouvelables, de l'éco-construction à travers la filière bois notamment et plus généralement à travers l'efficacité énergétique dans les bâtiments...

Le SDADDT vise enfin à ce que la Côte-d'Or, dans sa partie ouest, et en particulier le Châtillonnais, devienne un espace innovant de la gestion des faibles densités, à travers une maîtrise environnementale exemplaire, l'anticipation des évolutions démographiques et la création d'un parc national. Le SDADDT ambitionne en outre que cette innovation soit le support d'un rayonnement scientifique international, afin que le Châtillonnais devienne un espace de référence en matière de recherche, et d'une promotion du territoire.

➤ **4<sup>ème</sup> motivation, faire de la Côte-d'Or un département connecté (et inséré) dans les réseaux d'échanges mondiaux, européens et interrégionaux.**

La vision territoriale exprimée par le SDADDT repose sur une insertion optimisée des territoires côte-d'oriens dans leur environnement géographique. Il s'agit de valoriser les proximités avec tous les espaces urbains environnants (Rhin-Rhône, Lyon, Bassin Parisien), afin de développer davantage de complémentarités, de développer des réseaux d'échanges permettant de nouer des relations internationales et d'échanger avec les départements voisins sur la base de projets partagés.

Le SDADDT vise à améliorer l'accessibilité de la Côte-d'Or. Plusieurs axes sont essentiels : continuer à être irrigué par les réseaux principaux d'infrastructures, et en particulier par la Grande vitesse ferroviaire, offrir à tous les territoires côte-d'oriens un accès facilité à ces réseaux principaux, par l'amélioration du réseau routier, des réseaux de transports collectifs et de connexion numérique.

Au-delà, le SDADDT engage une stratégie globale de valorisation des infrastructures, afin qu'elles deviennent de réels outils de développement. L'enjeu consiste à prendre la mesure de la dimension européenne des flux traversant le département et faire en sorte qu'ils se fixent davantage. Un regard spécifique est porté sur la valorisation des portes d'entrée de l'espace côte-d'orien.

**Cet objectif générique se décline en 5 objectifs de développement qu'il faut articuler. Deux d'entre eux sont communs à l'ensemble du département, les trois autres propres à des territoires de la Côte-d'Or.**

- **refonder l'image de la Côte-d'Or à travers un regard contemporain.**
- **Renforcer le rayonnement de Dijon, de la Côte viticole et de la plaine de Saône au bénéfice de toute la Côte-d'Or, tout en maîtrisant le développement urbain.**
- **Auxois-Morvan : promouvoir une ruralité attractive, intégrée aux dynamiques urbaines**
- **Positionner le Châtillonnais comme un espace innovant de développement en situation de faibles densités en capitalisant sur le futur parc national**
- **Tirer un profit territorial des infrastructures de transports et des réseaux de communication**

## 3- OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT

---

- 3.1. Refonder l'image de la Côte-d'Or à travers un regard contemporain**
- 3.2. Renforcer le rayonnement de Dijon, de la Côte viticole et de la plaine de Saône au bénéfice de toute la Côte-d'Or, tout en maîtrisant le développement urbain.**
- 3.3. Auxois-Morvan : promouvoir une ruralité attractive, intégrée aux dynamiques urbaines**
- 3.4. Positionner le Châtillonnais comme un espace innovant de développement en situation de faibles densités en capitalisant sur le futur parc national**
- 3.5. Tirer un profit territorial des infrastructures de transports et des réseaux de communication**

<b>Objectifs de développement</b>	<b>Orientations</b>	<b>Axes d'intervention</b>
<p align="center"><b>Objectif 1 : Refonder l'image de la Côte-d'Or à travers un regard contemporain</b></p>	<p>Réinventer la notion de terroir, valoriser sa diversité et en faire un élément de rayonnement</p>	<p>Affirmer la modernité de la notion de terroir : la valoriser dans ses dimensions les plus contemporaines (haut de gamme, artistiques et culturelles...) et l'associer avec des idées, valeurs et moyens d'expression actuels.</p>
		<p>Faire du terroir un élément de rayonnement international en s'engageant dans une stratégie de marketing et de promotion du terroir en lien avec les centres de ressources actuels (Vitagora, Centre du goût).</p>
		<p>Capitaliser sur l'image d'excellence de la Bourgogne pour échanger davantage avec l'international en tissant des liens avec les milieux économiques étrangers, en s'appuyant sur les classements au patrimoine mondial de l'Humanité.</p>
	<p align="center">Acquérir une image technologique et innovante de la Côte-d'Or qui mette en avant les excellences les potentiels d'innovation et les savoir-faire</p>	<p>Faire davantage connaître les excellences technologiques et scientifiques en montrant que les territoires Côte-d'Or sont aussi des espaces innovants, technologiques, productifs et attractifs pour de nombreuses entreprises (ex : les pôles de compétitivité).</p>
		<p>Mieux articuler Recherche et PME en renforçant les liens entre l'enseignement supérieur, le monde de la recherche et le tissu économique local.</p>
		<p>Faire de la Côte-d'Or un espace d'expérimentation de solutions innovantes en lien avec les nouvelles technologies liées à l'éco-construction et aux énergies renouvelables.</p>
	<p>Mobiliser la population afin de la faire davantage contribuer au développement et afin de renforcer la prise d'initiative.</p>	<p>Généraliser l'accès et intensifier l'usage des technologies de l'information et de la communication (TIC) notamment en milieu rural.</p>
		<p>Faire émerger une gouvernance innovante permettant de mobiliser toutes les forces vives des territoires en créant des instances de réflexion communes regroupant les acteurs de chaque grand territoire : élus, techniciens, milieux socio-économiques, membres représentatifs de la société civile...</p>

<b>Objectifs de développement</b>	<b>Orientations</b>	<b>Axes d'intervention</b>
<p align="center"><b>Objectif 2 : Renforcer le rayonnement de Dijon, de la Côte viticole et de la plaine de Saône au bénéfice de toute la Côte-d'Or, tout en maîtrisant le développement urbain.</b></p>	<p align="center">Positionner avantageusement dans la compétition nationale et européenne l'espace Dijon- Beaune-plaine de Saône</p>	<p>Renforcer les excellences existantes comme l'enseignement supérieur, les pôles de compétitivité ou encore la candidature de Dijon-Beaune et de la Côte viticole au patrimoine de l'Humanité de l'Unesco.</p>
		<p>Intensifier et diversifier la coopération interurbaine avec les agglomérations lyonnaise, parisienne, celles de l'axe Rhin-Rhône et du Grand Est afin d'offrir à l'espace Dijon-Beaune-plaine de Saône, une visibilité et un rayonnement européens.</p>
		<p>Appuyer la réalisation de grands équipements dijonnais (enseignement, santé, sport, bureaux) et de grandes infrastructures (Lino, tram, étoile ferroviaire TGV et Fret) confortant le positionnement de Dijon dans le Grand Est.</p>
	<p align="center">Maîtriser le développement urbain et diffuser le rayonnement vers la plaine de Saône, Seine- et-Tilles et l'Ouest du Beaunois</p>	<p>Promouvoir une vision concertée en matière de planification urbaine à l'échelle de l'ensemble de l'espace sous influence urbaine et inciter à la mise en place d'outils de maîtrise foncière et urbaine.</p>
		<p>Promouvoir au sein de l'espace urbain et périurbain, une organisation spatiale polycentrique hiérarchisée autour des centres-villes et de petites villes relais. En milieu rural, inciter à la mise en place d'un système d'équité territoriale permettant sur place, ponctuellement, l'accès à des services dijonnais et beaunois.</p>
		<p>Optimiser l'intermodalité afin de faciliter la mobilité périurbaine.</p>
		<p>Préserver l'espace agricole et favoriser les conditions d'un développement agricole viable et durable en anticipant les besoins des exploitations, en améliorant la compétitivité des différents types d'agriculture et en accompagnant la réforme de la politique agricole commune.</p>
	<p align="center">Valoriser le potentiel touristique international de la Côte viticole et en faire bénéficier les territoires environnants</p>	<p>Capitaliser sur l'image d'excellence du vignoble notamment via le projet de classement au patrimoine mondial de l'Unesco et sur son attractivité à l'international (symbole de luxe) afin de développer le tourisme de loisirs et le tourisme d'affaires.</p>
		<p>S'affirmer comme une destination privilégiée du tourisme nature-culture d'intersaison s'appuyant sur l'attrait du vignoble pour en faire bénéficier les territoires environnants (plaine de Saône, Montagne Dijonnaise, Hautes Côtes, Est de l'Auxois) en exploitant la complémentarité des espaces et des offres (tourisme fluvial, loisirs de nature...).</p>
		<p>Inscrire le développement touristique dans une logique de durabilité, à travers la promotion du patrimoine et d'une plus grande qualité paysagère.</p>
		<p>Fédérer les acteurs du tourisme et impliquer davantage la profession vitivinicole notamment en diversifiant l'offre touristique dans le vignoble (Véloroutes,...).</p>

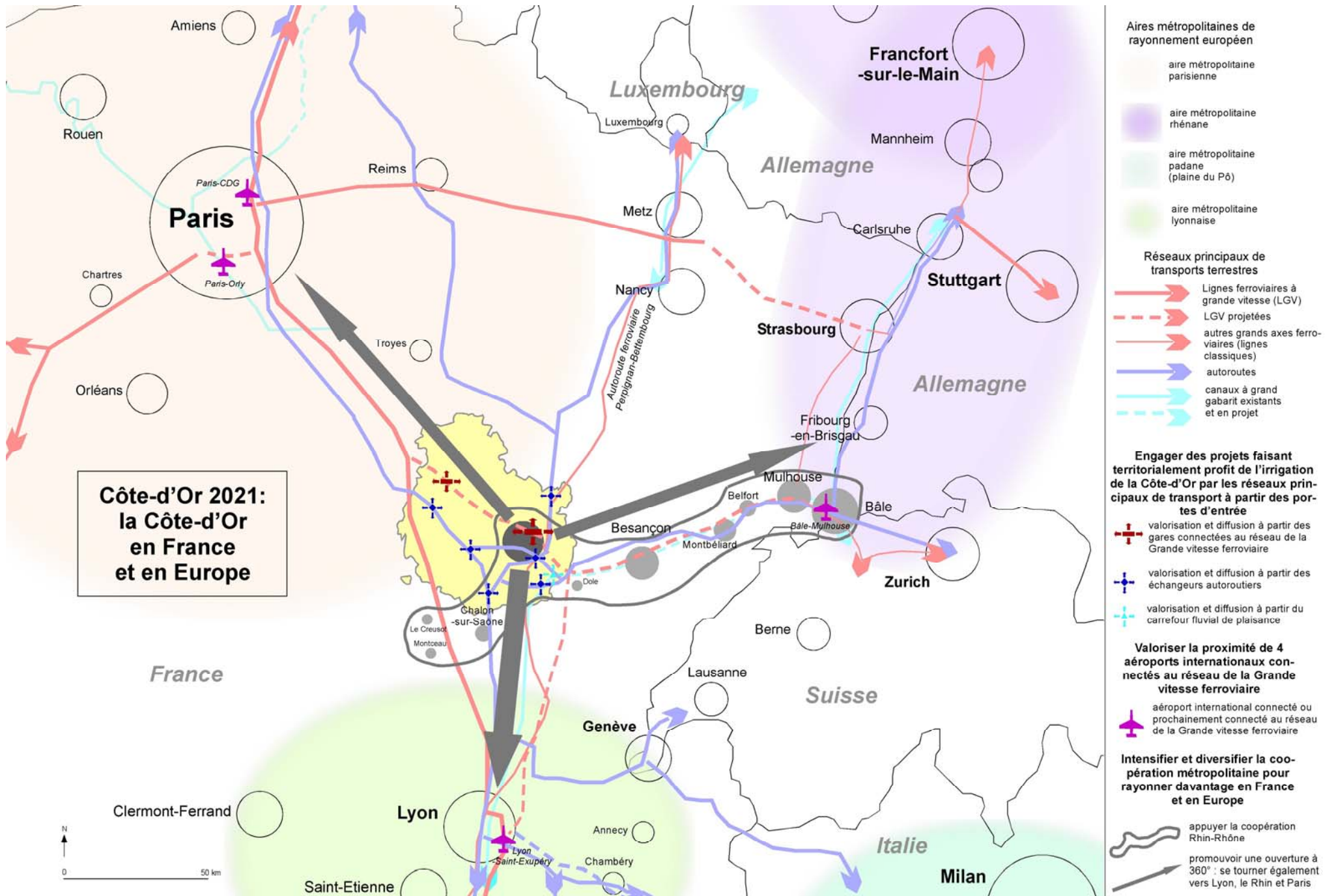
<b>Objectifs de développement</b>	<b>Orientations</b>	<b>Axes d'intervention</b>
<b>Objectif 3 : Auxois-Morvan : promouvoir une ruralité attractive, intégrée aux dynamiques urbaines</b>	Atteindre un niveau d'excellence des services en milieu rural	Renforcer le niveau de service et d'équipement par le biais d'une stratégie volontariste et différenciée selon les configurations territoriales en s'appuyant notamment sur le renouveau de l'attractivité engendré par la villégiature. Il s'agit de concentrer les équipements et services dans les villes-centres, en évitant les concurrences, et offrir un niveau d'équipement de qualité dans les chefs-lieux de canton et bourgs les plus importants.
		Adapter la politique du logement et des services aux besoins et à l'évolution de la population
		Promouvoir une vision territoriale durable et une plus ample coopération territoriale entre intercommunalités
	Conforter l'exemplarité en matière de développement durable et développer l'"économie verte", notamment par l'innovation	Promouvoir une gestion harmonieuse entre les diverses utilisations du sol (préserver la qualité paysagère et accompagner l'agriculture vers des pratiques exemplaires pour l'environnement et la qualité des eaux).
		Développer et adapter les filières créatrices d'emplois verts à travers l'éco-construction, les énergies renouvelables et l'écotourisme...
	Soutenir et valoriser les filières économiques structurantes du territoire (agriculture, élevage, sylviculture, industries de biens intermédiaires, économie résidentielle)	Favoriser la reprise des activités par la gestion prévisionnelle des compétences, des emplois et la transmission des savoir-faire.
		Soutenir et diversifier la sylviculture, l'agriculture et l'élevage afin qu'ils demeurent structurants pour les territoires dans une optique de développement durable (AOC, filière bio, structuration de la filière bois, réforme de la PAC...).
		Accompagner les filières industrielles et mettre en valeur leur dimension haute technologie (industries du pôle nucléaire, du bois...).
	Exploiter le potentiel de bassin de résidence secondaire, point structurant d'un développement touristique volontariste	Exploiter le potentiel de bassin de résidence secondaire auprès d'une clientèle parisienne, lyonnaise et nord-ouest européenne, réceptive aux dynamiques environnementales, afin de réhabiliter le patrimoine immobilier et renforcer la culture de l'accueil.
		Mettre en valeur le patrimoine architectural et historique des centres-bourgs et les sites à fort potentiel tels qu'Alesia, l'Abbaye de Fontenay, le PNR du Morvan...
		Développer une offre de loisirs "haut de gamme" prenant appui sur le cadre naturel et la résidence de villégiature en des points localisés (golfs, villages vacances, loisirs aériens, chasse ...).
		Développer une offre de service globale pour le public de résidents secondaires dans les secteurs de la restauration, de l'hébergement, de la culture mais aussi dans les infrastructures (accessibilité au TGV, aux TIC...).
		Asseoir la notoriété de ce territoire en organisant un grand événement culturel lié à la notion de terroir réinventé.

<b>Objectifs de développement</b>	<b>Orientations</b>	<b>Axes d'intervention</b>
<b>Objectif 4 : Positionner le Châtillonnais comme un espace innovant de développement en situation de faibles densités en capitalisant sur le futur Parc National</b>	Promouvoir un développement ciblé territorialement et sectoriellement	Conforter et promouvoir les secteurs structurants et dynamiques (filière bois, agriculture céréalière, viticulture, filière pierre, énergies renouvelables).
		Renforcer le niveau d'équipement et de service en le concentrant à Châtillon-sur-Seine pour maintenir son rôle organisateur de l'espace et son statut de ville-centre.
		Améliorer l'accessibilité routière du Châtillonnais à partir et vers les pôles extérieurs d'une part, et les liaisons internes d'autre part.
	Valoriser les faibles densités comme source d'innovation environnementale	Anticiper les évolutions démographiques (population, emploi) et leurs conséquences sur l'habitat et l'activité.
		Promouvoir une gestion environnementale exemplaire (gestion forestière, politique rivière) en capitalisant sur le futur Parc National.
	Faire de cette innovation le support d'un rayonnement scientifique international	Faire du Châtillonnais un espace-référence pour la recherche scientifique notamment en créant des espaces-témoins sur les évolutions démographiques et leurs conséquences sur les espaces bâtis, agricoles et naturels.
		Doter le Châtillonnais d'un statut particulier articulé à une labellisation scientifique nationale et européenne en lien avec le Parc National et les espaces témoins.
		Assurer une promotion territoriale à partir de ce rayonnement scientifique auprès des réseaux d'échanges internationaux, universitaires et scolaires.
		Aménager et équiper le Châtillonnais en conséquence en prévoyant un plan d'ensemble répartissant les aménagements entre les lieux d'observation et Châtillon-sur-Seine (espace de conférences, offre de logements courts-moyens séjours, offre numérique très haut niveau,...).

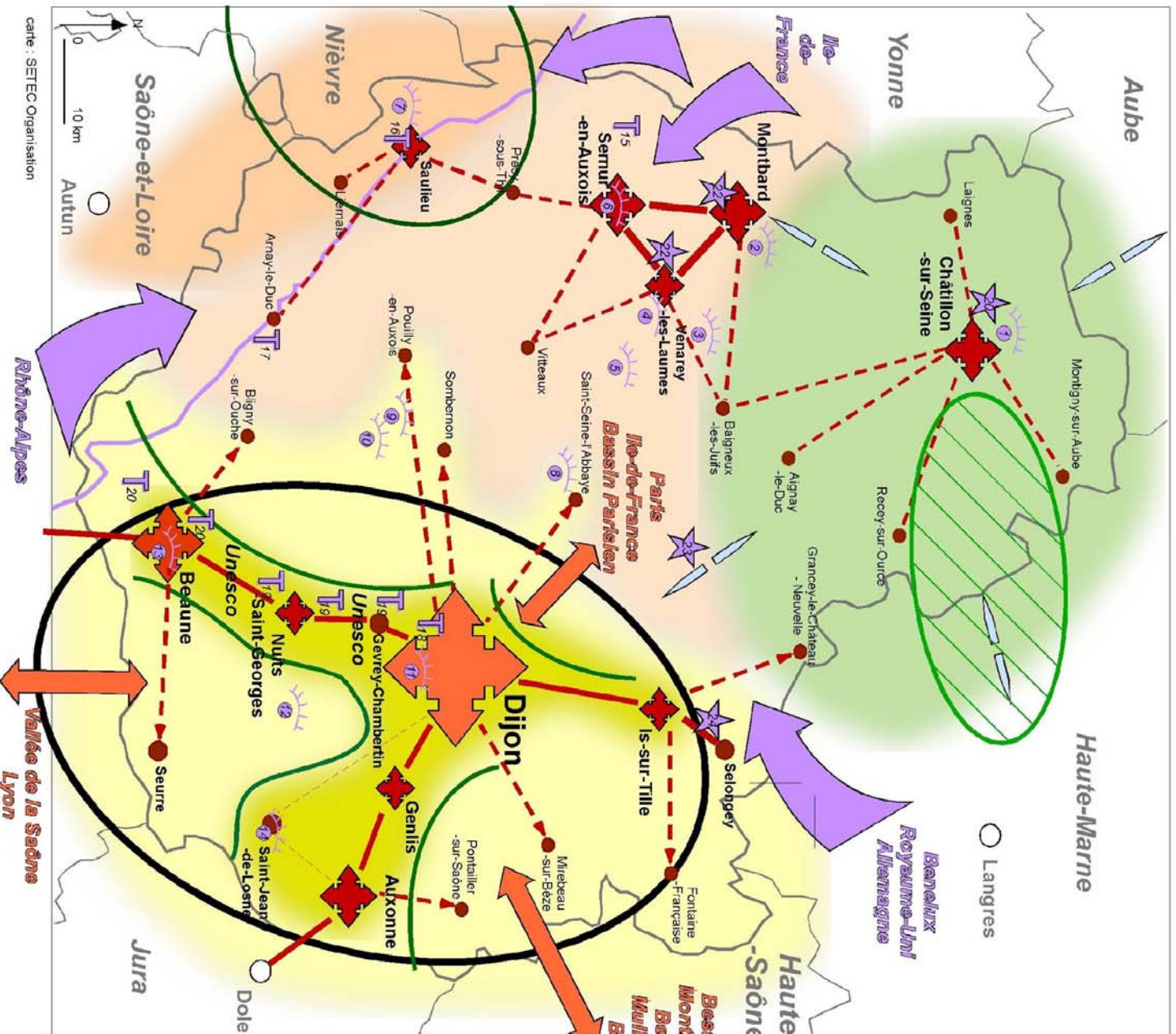
<b>Objectifs de développement</b>	<b>Orientations</b>	<b>Axes d'intervention</b>
<b>Objectif 5 : Tirer un profit territorial des infrastructures de transport et des réseaux de communication</b>	Se positionner sur les grands choix de développement des réseaux de transport, en les hiérarchisant en fonction des stratégies territoriales de développement et d'aménagement	Appuyer la réalisation de la LGV Rhin-Rhône et conforter la desserte de Montbard et Beaune
		Réorganiser le réseau de transports interurbains départemental, notamment dans le périurbain mais également en milieu rural. Cela passe par l'optimisation de l'intermodalité entre le réseau ferré et le réseau de bus départemental.
		Être très pragmatique sur l'accessibilité aéroportuaire du département en valorisant la proximité des aéroports internationaux pour les déplacements d'affaires, et en développant sur l'aéroport de Dijon, les vols low cost selon l'intensité du développement du tourisme en Côte-d'Or.
		Poursuivre les investissements routiers en fonction d'une hiérarchisation du réseau.
		Soutenir la valorisation du corridor fret Nord-Sud (ferré et fluvial) et les plateformes intermodales existantes (Perrigny, Pagny).
		Déployer une couverture numérique prenant en compte l'évolution des technologies et des usages.
	Engager des projets faisant territorialement profit de l'irrigation de la Côte-d'Or par les grands réseaux de transport	Projets d'aménagement liés à la desserte ferroviaire (Grande Vitesse, fret, transport de bois) notamment en haute Côte-d'Or et à Dijon (étoile ferroviaire).
		Projets d'aménagement liés à la desserte routière et autoroutière en privilégiant les zones les mieux desservies par la route et le fer et en exploitant le potentiel touristique et d'image de l'ex-RN6.
		Projets d'aménagement liés aux voies navigables : faire de l'ensemble Saint-Jean-de-Losne – Seurre - Auxonne un lieu incontournable du tourisme fluvial et promouvoir l'ensemble des canaux de Côte-d'Or auprès d'une clientèle adepte de tourisme fluvial.
		Favoriser l'appropriation et la maîtrise des TIC par la population, notamment en milieu rural et le développement d'usages et de services innovants.

## 4- CARTOGRAPHIE

---



# Côte-d'Or 2021 : orientations territoriales



carte : SETEC Organisation

**Renforcer le rayonnement de Dijon, de la Côte viticole et de la plaine de Saône au bénéfice de toute la Côte-d'Or, tout en maîtrisant le développement urbain**

- positionner éventuellement l'espace Dijon-Beaune plaine de Saône dans la compétition nationale et européenne
- maîtriser le développement urbain et diffuser le rayonnement vers la plaine de Saône, Semur-Tilles et l'OUES du Beaunois

**Auxois et Morvan : promouvoir une ruralité attractive, intégrée aux dynamiques urbaines**

- attendre un niveau d'excellence des services en milieu rural grâce à une attractivité accrue engendrée par la villagegère
- contourner l'existant en matière de développement durable et développer l'économie verte notamment par l'innovation
- soutenir et valoriser les filières économiques structurantes (agriculture, élevage, sylvikulture, industries de biens intermédiaires, économie résidentielle)
- explorer le potentiel de bassin de villégiature, port structurant d'un développement touristique volontariste

**Positionner le Châtillonnais comme un espace innovant en situation de faibles densités en capitalisant sur le futur**

- Parc national**
- promouvoir un développement cible territorialement et sectoriellement
  - Valoriser les faibles densités comme source d'innovation environnementale
  - Faire de cette innovation le support d'un rayonnement scientifique international

**Développer les visions territoriales globales**

- Inclure à l'émergence d'une vision spatiale couvrant l'ensemble de l'espace sous influence urbaine

Accompagner le Parc naturel régional dans la mise en valeur du Morvan

Accompagner la mise en place du futur parc national forestier de plaine

Inclure à la maîtrise de l'étalement urbain et préserver les conditions d'un développement agricole viable et durable

### Renforcer les centralités

Pérenniser et affirmer le rayonnement dijonnais

- renforcer les excellences existantes : pôles de compétitivité, enseignement supérieur et recherche
- appuyer la réalisation des grands équipements et projets de transports collectifs
- diplomatiser permanentement le rayonnement de Dijon dans le Grand Est

Renforcer le rayonnement beaunois et inclure les coopérations avec les équipements et structures dijonnaises

Renforcer les petites villes en concertant équipements et services

- en milieu périurbain : inclure à la promotion de pôles-relais de la croissance urbaine
- en milieu rural : développement des services et équipements dans tous les secteurs, en évitant les concurrences et les doublons

di et lieu de canton

Inclure à l'accès en milieu urbain et rural à des services dijonnais et beaunois

Intensifier et diversifier la coopération interne-basine, appuyer Rhin-Rhône et se tourner vers Lyon et Paris

### Valoriser les "points brillants" de l'espace rural

sièges paronnaux à fort pouvoir d'image

valoriser l'ex RN6 en route de la haute cuisine

activités technologiques génératrices de forte valeur ajoutée

attirer de nouvelles populations et des résidents secondaires originaires des grands foyers de populations aisément accessibles :

Île-de-France, Rhône-Alpes, Bretagne, Bourgogne-Url, Allemagne Suisse

- 1- vase de Vix & mort; Lassus
- 2- abbaye de Fontenay
- 3- distillatoir de Bussy-Rabutin
- 4- musée parc d'Alsasia
- 5- Faviory-sur-Ozerain
- 6- centre historique de Semur
- 7- lacs du Morvan
- 8- sources de la Seine
- 9- château de Comarzin
- 10- Crêt-aux-Évêques-Auxois
- 11- centre historique de Dijon
- 12- abbaye de Cîteaux
- 13- centre historique de Beaune
- 14- port de plaisance de S-Jean-de-Loire
- 15- fromage d'Époisses
- 16- haute cuisine à Saulieu
- 17- haute cuisine à Arroy-le-Duc
- 18- moulinerie de Dijon
- 19- vignoble des Côtes de Nuits
- 20- vignoble des Côtes de Beaune
- 21- métallurgie autour de Châtillon
- 22- métallurgie pour le nucléaire à Montbard et Venarey
- 23- CEA de Valduc
- 24- électroménager à Selotgey et Is

### Améliorer l'accessibilité du Châtillonnais

- améliorer l'accessibilité routière vers pôles extérieurs



setec organisation

Tour Gamma D -58, quai de la Râpée - 75583 Paris cedex 12

Tél. 01 40 04 63 38- Fax. 01 40 04 59 06

[jfhenric@orga.setec.fr](mailto:jfhenric@orga.setec.fr), [fdubos@orga.setec.fr](mailto:fdubos@orga.setec.fr)